



DÉLIBÉRATION N° 102/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET : **FINANCES**

**Budget Principal : Souscription d'un
emprunt dans le cadre du
financement d'investissements**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2026.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, Mme Aurélie FERNANDES, M. Nicolas BONJEAN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSAUD, M. Filipe D'OLIVEIRA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, M. Bruno DARCILLON, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par Mme Florence PLUCHART.
M. Eric DERSIGNY par Mme Laurence DUPONT.
M. Emmanuel DENIS par M. Laurent THEVENOT.

Mme Céline MADEUF est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Franck MICHEL, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe l'assemblée qu'en vue de financer les opérations d'investissement relatives à la réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Maison de la Jeunesse, la réhabilitation du bâtiment des Services Techniques et la renaturation de la Plaine du Cessard conformément au Budget Primitif 2026 de la collectivité, la Commune de Volvic souhaite recourir à l'emprunt.

A ce titre, la Commune a procédé à une consultation auprès de 4 établissements bancaires pour laquelle la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin et la Banque Postale ont remis une offre.

Pour faire suite à l'analyse des offres, les conditions financières proposées par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sont les plus performantes au regard de la proposition d'offre de financement, et la Commune propose de retenir leur offre selon les modalités suivantes :

- Objet de l'emprunt : Programme d'investissements 2026
- Montant de l'emprunt : 1 500 000 €
- Durée de l'emprunt : 15 ans
- Indexation : Livret A + 0,95 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Mode d'amortissement : Constant
- Base de calcul : Exact / 360
- Remboursement anticipé : Oui – 5 % du Capital Restant Dû
- Mise à disposition des fonds : Sous 4 mois maximum
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant emprunté.

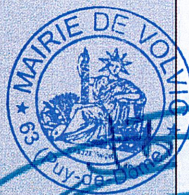
Ainsi, **le Conseil Municipal**, M. Franck MICHEL entendu, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** la souscription d'un emprunt en vue de financer les opérations relatives à la réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Maison de la Jeunesse, la réhabilitation du bâtiment des Services Techniques et la renaturation de la Plaine du Cessard ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant à l'offre établie par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin selon les modalités précitées et la proposition de prêt jointe à la présente délibération ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 06.07.2026
Publié ou notifié
le : 06.07.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

